

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 mars 2016 à 19h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, JEANNIARD Pascal, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, THOMAS Ludovic

Procurations : JARDON Stéphane à THOMAS Ludovic, BIDAULT Marie-Françoise à FLEURY Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité.

PLU

Intervention de Monsieur JANIN, responsable du bureau d'études NATURA de Vincelles.

Après avoir présenté sa société, Monsieur JANIN explique le déroulement de la procédure de révision du PLU qui va être modifié en profondeur. Plusieurs réunions de travail sont prévues en vue d'élaborer le projet qui sera présenté à la population et soumis à enquête publique.

I) Examen des comptes de gestion et vote des comptes administratifs.

Les résultats du budget annexe bois et du budget principal s'élèvent respectivement à 373 158,08 € et 150 734,08 € soit un résultat global de 523 892,16 €

Ce résultat est dû notamment aux reports 2015 pour le budget bois, les ventes 2015 ont couvert les dépenses de fonctionnement, les résultats de 2015 s'élevant à 14 181,13 €.

Le budget principal a financé de nombreux investissements : tracteur, voirie, terrain multisports... pour un total de 308 339,06 €

Ces montants correspondent en tous points avec les comptes de gestion établis par le percepteur.

Après une présentation du détail des dépenses et recettes, le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune ainsi que les comptes de gestion établis par la trésorerie.

II) Affectation des résultats 2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats selon le détail suivant :

Pour le budget principal :

- 164 666,32 € sont affectés au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté,
- 77 427,80 € sont affectés au compte 001 en dépenses d'investissement au titre du déficit d'investissement reporté.

Pour le budget bois :

- 367 736,71 € sont affectés au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté,
- 5 421,37 € sont affectés au compte 001 au titre de l'excédent d'investissement reporté.

III) Examen et vote des budgets primitifs 2016

Conformément aux règles budgétaires, les sections d'investissement et de fonctionnement doivent être en équilibre.

Le conseil municipal, après avoir examiné en détail les dépenses et recettes à venir, ainsi que les projets d'investissement à financer approuve le budget principal tel que :

Dépenses d'investissement : 660 348 €	Dépenses de fonctionnement : 944 806 €
Recettes d'investissement : 660 348 €	Recettes de fonctionnement : 944 806 €

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes : travaux de mise en accessibilité des bâtiments (350 000 €), réfection du Chemin de la belle étoile (65 000 € subventionnés à 30 %), annuités des emprunts en cours (43 000 €), révision du PLU (40 000 €), réfection des toitures des bâtiments communaux (35 000 €), réfection des canalisations d'eau desservant les bâtiments communaux (16 000 €), installation d'une aire de jeux pour les jeunes enfants (10 000 €)

subventionnés à 50 %), remplacement des poteaux incendie rue de l'église (3 000 €), acquisition d'un tableau numérique (2 000 €, subventionnés à 50 %).

Le budget bois, destiné à la gestion de la forêt communale est approuvé comme suit :

Dépenses d'investissement : 50 000 €	Dépenses de fonctionnement : 493 096 €
Recettes d'investissement : 50 000 €	Recettes de fonctionnement : 493 096 €

IV) Vote des taux d'imposition des taxes locales :

Face aux dotations de l'Etat en baisse continue, au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) devenu inexistant, aux subventions de l'Etat devenues hypothétiques, aux revenus de plus en plus difficiles de notre forêt pour les années à venir, le Conseil Municipal est amené à réfléchir à l'augmentation dans un futur proche, des taux d'imposition.

Cependant, pour 2016 le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir, à l'identique de ces 8 dernières années, les taux d'imposition, soit : taxe d'habitation : 8,08 % - Foncier bâti 11,33 % - Foncier non bâti 23,24 %.

III) Rapports des commissions :

Forêt :

La fermeture définitive de la coupe affouagère 15B interviendra en octobre 2016, les retardataires sont priés de façonner leurs houppiers.

Il reste un lot de houppiers à vendre dans la parcelle 26B, renseignement auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas).

III) Affaires et questions diverses :

Voirie :

La commission voirie se réunira prochainement afin de déterminer l'emplacement du panneau « sens interdit » vers le Lavoir. La petite route permettant l'accès aux bennes à verre le long de la route de Beaune sera de nouveau ouverte aux deux sens de circulation.

Ecole :

- **L'inscription des enfants à l'école** pour la prochaine rentrée se déroulera les jeudi 26 mai de 9h à 17h et vendredi 17 mai de 14h00 à 17h à l'école sur présentation du certificat d'inscription de la maire et de la photocopie du carnet de vaccination. Les enfants déjà inscrits à l'école maternelle et élémentaire à la rentrée 2014-2015 n'ont pas besoin d'être réinscrits.
- **Participation scolaire** : au vu de l'augmentation des coûts de gestion et notamment du financement des NAP, le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant de la participation scolaire pour les communes extérieures, de 500 à 600 € par an.

Eglise :

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place une nouvelle convention avec l'évêché afin que ce dernier prenne en charge une partie des frais de chauffage de l'église comme c'était le cas avant le changement du système de chauffage. Une participation forfaitaire annuelle d'un montant de 600€ sera demandée.

Voisins Vigilants :

Madame La Sous-préfète de Beaune et Monsieur le Commandant de région de la Gendarmerie sont venus en mairie le jeudi 24 mars pour signer le protocole participation citoyenne.

Une réunion sera organisée au mois d'avril afin d'expliquer les démarches aux personnes qui se sont portées volontaires pour intégrer ce protocole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.
Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 28 avril à 20 heures

Informations diverses

La Chorale polyphonique d'hommes, **le Cœur des Roches** donnera un concert à l'église le **9 avril** à 17 heures. Les places sont en vente au secrétariat de Mairie au prix de 8 €.

Le dépôt de déchets verts sera ouvert de 9 h à 19 h les lundi et samedi à partir du 1^{er} avril. Vu l'encombrement du site et le laxisme de Rives de Saône, gestionnaire, une fermeture définitive est envisagée à très brèves échéances, auquel cas il faudra retourner dans les déchèteries, désolant ... c'est cela la gestion mutualiste de la communauté de communes.